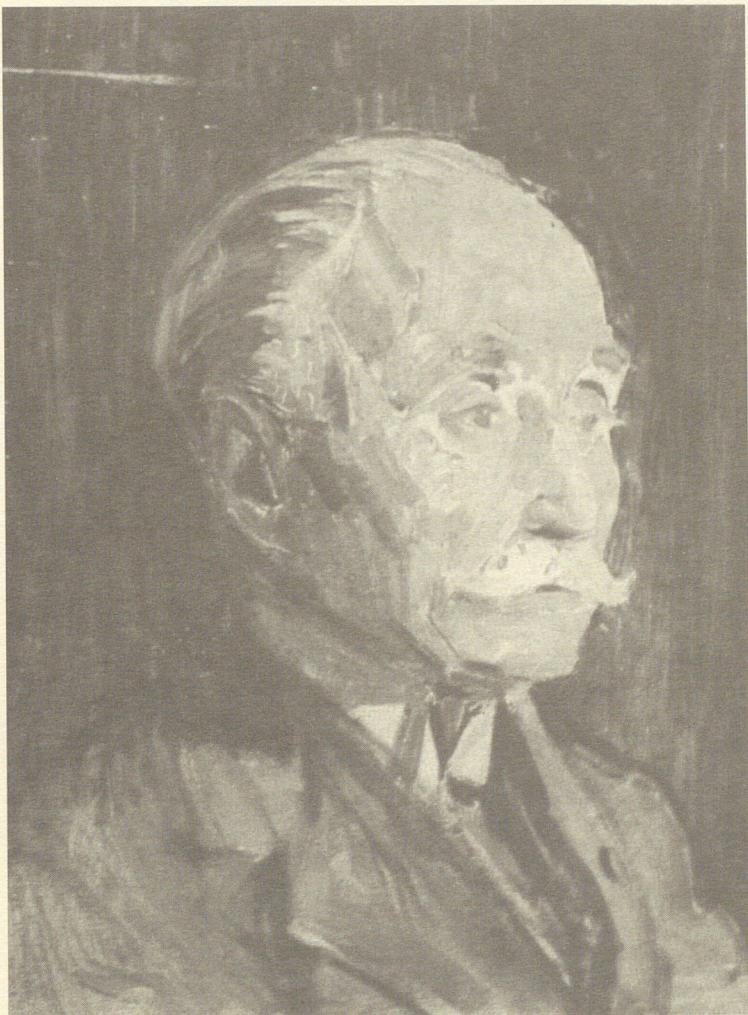


TOME LXXI

N° 273

3^{ème} TRIMESTRE 2004

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU LIBOURNAIS
ET DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE



SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LIBOURNE

Fondée en décembre 1932

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 21 Novembre 1960

Siège Social : 3, rue Etienne Sabatié à Libourne (Gironde)

Correspondance et envois d'ouvrages Boîte Postale 175 33501 Libourne Cedex

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur

M. Maurice Druon, de l'Académie Française, à l'Abbaye de Faize.

Présidents honoraires

M. Jean Vircoulon (*Président de 1994 à 1998*).

M. André Teurlay, à Libourne (*Maire Honoraire de Libourne*).

Secrétaire Général honoraire

M. Bernard Ducasse, à Libourne (*Secrétaire général de 1952 à 1995*).

BUREAU POUR 2004

Membre d'honneur : Monsieur le Maire de Libourne.

Président : M. Christian Martin - 69, rue Etienne Sabatié, à Libourne.

Vice-Présidents : M. Christophe-Luc Robin, à Libourne et M. le Professeur Boris Sandler (Président de 1985 à 1990), à Libourne.

Secrétaire général : M. Jean-Luc Piat, à Saint-Quentin de Baron.

Trésorier : M. René Avril, 13, rue Rozanoff, à Libourne.

Trésorier adjoint : Mme Jeanne Darros, 1, rue Président Carnot, à Libourne.

Archiviste : M. Michel Lafitte, à Libourne.

Directeur de Publication de la Revue : M. Christian Martin.

Membres du Conseil : M. le Docteur Claude Benazet (Président de 1991 à 1993), M. Alain Chaume, M. le Docteur Jacques Jausseran, M. Jean-François Janoueix, M. Michel Lafitte, M. Philippe Mauget, M. Alain Rault (Président de 1999 à 2001), M. Christophe Sireix, M. Alain-Pierre Vizerie.

† Anciens présidents : André Gillet (1932-54) - Jean-André Garde (1955-57) - Colonel Jacques Lewden (1958-60) - Emile Prot (1961-64) - Bernard Montouroy (1980-84) - Marc Besson (1965-1969) - André Coffyn (1970 à 1979).

- Conservateur de la Bibliothèque : M. le Docteur Claude Benazet.

- Commission "Revue" : M. Avril, M. Benazet, M. Martin, M. Piat, M. Robin, M. Sandler.

- Commission "Musée" : M. Ducasse, M. Lafitte, M. Martin, M. Piat, M. Sireix.

MEMBRES BIENFAITEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil Général de la Gironde - La Ville de Libourne - Les Castors Libournais

La Chambre de Commerce et d'Industrie - L'Association des Commerçants et Artisans

MEMBRES DONATEURS

† In Memoriam des généreux disparus :

Mmes Delgouffre, de la Grand-Rive, Jomini, M. et Mme Roumegoux, MM. le Dr Bastin de Longueville, Paul Bial de Bellerade, Jean Bigot, Robert Blanchard, Ernest Corbineau, Henri Decros, Robert Desclaux, Jean Ducasse, Numa Dupuch, N. Eyquart, Jean-André Garde, le Colonel Irasque, William Maxwell, Henri Mirande, Bernard Montouroy, Fernand Morin, Louis Naval, Emile Prot, René Robert, André et Maurice Robin, Pierre Vacher, André Videau.

Généreux Donateurs

MM. André Coffyn, le Comte Edouard Decazes, Bernard Ducasse, J.-F. Fournier, Georges Monloubou, Imprimerie GIP.

L'Assemblée générale peut accorder le titre de Membre Donateur à toute personne ayant consenti un don important en nature ou en espèces (statuts art. 3).

Direction des Affaires Culturelles

54, rue Magendie - 33074 BORDEAUX CEDEX

Téléphone 05 57 95 02 27 - Télécopie 05 57 95 01 25

Cette revue, sans but lucratif, paraît grâce à l'aide généreuse de nos amis annonceurs, bienfaiteurs et partenaires.

LES GRANDS VINS DU LIBOURNAIS

SAINT-EMILION : «la plus haute expression des vins de côtes»,

COTES :

Château **AUSONE**, 1^{er} Grand Cru classé A, ST-EMILION

Héritiers VAUTHIER, propriétaires.

«et des graves exceptionnelles» :

Château **CHEVAL BLANC**, 1^{er} Grand Cru classé A, ST-EMILION

Héritiers FOURCAUD-LAUSSAC, propriétaires.

Château **FIGEAC**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION

A. MANONCOURT, propriétaire.

COTES :

Château **BELAIR**, 1^{er} Grand Cru classé , ST-EMILION

Madame DUBOIS-CHALLON, propriétaire.

Château **CANON**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION

S.C. Château Canon, propriétaire.

Château **BEAUSEJOUR**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION

Héritiers DUFFAU-LAGARROSSE, propriétaires.

Château **CLOS FOURTET**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION

M. Philippe CUVELIER, propriétaire

Château **SOUTARD**, Grand Cru classé, ST-EMILION

Des LIGNERIS, propriétaire.

Château **CAP DE MOURLIN**, Grand Cru classé, ST-EMILION

Jacques CAPDEMOURLIN, propriétaire.

Château **HAUT-VILLET**, Grand Cru, ST-EMILION

Eric LENORMAND, viticulteur Tél. 05 57 47 97 60

Fax 05 57 47 92 94

Château **DOUMAYNE**, ST-EMILION

Francis ROBIN, propriétaire - Tél. 05 57 51 03 65

LA MAISON DU SAINT-EMILION

Vignobles **Jean-Pierre MOUEIX**, LIBOURNE

Quai du Priourat, Libourne - Tél. 05 57 51 78 96

POMEROL : « Noble héritage des fiers Hospitaliers »

Château PETRUS, POMEROL, cru exceptionnel

Société Civile du Château Pétrus, propriétaire.

Château L'EVANGILE, POMEROL

Société Civile du Château l'Evangile,
Domaines Barons de Rothschild (Lafite), propriétaires.

Château GAZIN, POMEROL

E. de BAILLIENCOURT, propriétaire.

Château PLINCE, POMEROL

SCEV MOREAU, propriétaire.

Clos RENÉ, POMEROL

Château MOULINET-LASSERRE, POMEROL
SCEA Garde-Lasserre - Jean-Marie GARDE, administrateur

Vignobles J. JANOUEIX, LIBOURNE

Un siècle au service de la qualité.

Téléphone 05 57 51 41 86

Château LA CROIX, POMEROL,

Château HAUT-SARPE, Grand Cru Classé, ST-EMILION.

A quoi reconnaît-on un grand Groupe Bancaire ?

La Caisse d'Epargne Aquitaine-Nord contribue à
la conservation du patrimoine et soutient le développement régional

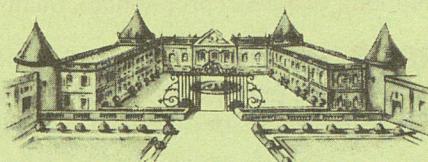
www.caisse-epargne.fr



CAISSE D'EPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

LUSSAC, MONTAGNE, PUISSEGUIN, SAINT-GEORGES :
« Beaux fleurons de la couronne de Saint-Emilion ».



Château SAINT-GEORGES, St GEORGES - St EMILION

Tél. 05 57 74 62 11

Château LUCAS, LUSSAC - ST-EMILION

Marcel VAUTHIER, propriétaire, 33570 Lussac.

Château LYONNAT, LUSSAC - ST-EMILION

Château RECOUGNE, BORDEAUX SUPERIEUR
Les Vignobles Jean MILHADE, 33133 Galgon.

Château des LAURETS,

PUISSEGUIN-ST-EMILION et MONTAGNE-ST-EMILION

SAS Château Les Laurets Tél. 05 57 74 63 40

LALANDE DE POMEROL : « la gloire des moines chevaliers... »

Château BELLES-GRAVES, LALANDE DE POMEROL

Madame Jean THEALLET, propriétaire à Néac.

Château PERRON, LALANDE DE POMEROL

Michel-Pierre MASSONIE, propriétaire - Tél. 05 57 51 35 97

Château SERGANT, LALANDE DE POMEROL

Les Vignobles Jean MILHADE, 33133 Galgon.

Château MONCETS, LALANDE DE POMEROL

L.-G. et E. de JERPHANION, propriétaires - Tél. 05 57 51 19 33

Le grand négoce : "une aristocratie..."

Ets J.B. AUDY Vins Fins

GRANDS VINS DE BORDEAUX 35, Quai du Priourat, BP 79 - 33502 LIBOURNE Cedex.
Tél. 05 57 51 62 17 - Fax 05 57 51 28 28

BEYLOT ET Cie, LIBOURNE

HOREAU-BEYLOT ET Cie, successeurs.
Maison fondée en 1740 - Tél. 05 57 51 06 07.

FRONSAC - CANON-FRONSAC : « Gentishommes solides et racés... »

Château CANON, CANON-FRONSAC

Mademoiselle Henriette HOREAU, propriétaire, Saint-Michel-de-Fronsac

Château de FRONSAC, FRONSAC

«La plus belle vue qui soit au monde» (Guibert)
Paul SEURIN, propriétaire - Tél. 05 57 51 27 46 - 05 57 51 31 26

Vignobles Michel PONTY, 33126 FRONSAC

Château du **PAVILLON**, CANON-FRONSAC
Château **GRAND-RENOUIL**, CANON-FRONSAC

Château LA RIVIERE, FRONSAC

S.A. du Château de la Rivière propriétaire - Tél. 05 57 55 56 56.

Château MAYNE-VIEL, FRONSAC

R.J. SEZE, Ingén. Agr. Viticulteur, Galgon - Tél. 05 57 74 30 06
Expédition en bouteilles

Votre
hebdomadaire



Tous les
vendredis

47, rue Victor hugo, Libourne

Henri BRULLE
Le libournais des sommets
1854-1936

Libourne possède une avenue Henri Brulle, ainsi qu'un lycée également dénommé Henri Brulle. Le piéton observateur peut également, en levant la tête, apercevoir une plaque fixée sur la façade de l'immeuble situé à l'angle de la rue Thiers et de la rue Etienne Sabatié, (en face du Musée Robin), sur laquelle sont gravés ces mots :

«Dans cette maison naquit et vécut HENRI BRULLE – 1854-1936 – Précurseur du Pyrénéisme de difficulté, membre fondateur de la section sud-ouest du Club Alpin français, mort à la descente du Mont Blanc dans sa 83ème année.»

Mais qui était donc cet illustre libournais ?

Outre Internet et le Musée du Pyrénéisme de Lourdes, la principale source nous permettant de connaître ce compatriote, est un ouvrage regroupant ces notes et récits d'expéditions, publié après sa mort et illustré de ses dessins.

En effet, de 1930 à 1935, Jean Arlaud commença à publier dans le bulletin de la section Pyrénéenne centrale du Club Alpin Français, sous le titre de «Souvenir», les récits des 274 ascensions de Henri Brulle. Mais ce dernier s'étant trouvé très «attrapé» de voir que ses écrits, présentés sous formes de cahiers détachables, pouvaient être brochés et mis dans le commerce sans qu'il ait maîtrisé la sortie d'un tel ouvrage, exigea que les 135 épreuves soient détruites. Toutefois, il avait tenu à indemniser lui-même l'imprimeur, pour ses dépenses engagées.

C'est seulement après sa mort, que son neveu (l'époux de sa nièce) Raymond d'Espouy et Jean Fourcassié réunirent ces textes et sortirent en 1944 une édition (de luxe), en 2 tomes, intitulée «Ascensions» (avec la mention «Gavarnie 1936» à cause de la censure). Une réédition de 1986, illustrée de 30 dessins de l'auteur, mis à la disposition des éditions Sirius de Toulouse par Philippe d'Espouy son petit neveu, est consultable à la médiathèque de Libourne.

Qui était donc ce «gentilhomme discret et très british», qui d'après ses amis, n'aimait pas se donner en spectacle, et réservait le récit de ces courses à un petit cercle d'initiés ? Qui était donc ce grand Monsieur surnommé «Le père du pyrénéisme de difficulté»?

Jean, Jacques Henri Brulle naît à Libourne le 29 janvier 1854, (il y a 150 ans).

Son père, Simon-Jules Brulle (né le 10 juillet 1821 à Salleboeuf), était notaire à Libourne, et administrateur de la Caisse d'Epargne. Il fut conseiller municipal de 1855 à 1863, avant de devenir Adjoint au Maire de Libourne de 1863 à 1870. (il dédèdera le 29 octobre 1910 à Libourne). Il était le fils

I
E
C
L
P05037
XXX-6.
L INVENTAIRE

de François Brulle Propriétaire et Maire de Salleboeuf. (source Christophe-Luc Robin)

Sa mère, Jacquette-Emma-Félicité Ducasse (née à Libourne en 1832) était fille de Jean-Jacques Ducasse, Président du tribunal de 1ère instance, chevalier de la Légion d'Honneur, elle avait épousé à Libourne, Simon-Jules Brulle, en 1852, soit 2 ans avant la naissance de Henri.

C'est donc dans le milieu de bourgeoisie aisée de Libourne que Henri Brulle passa son enfance.

Il obtient son baccalauréat ès lettres le 30 juillet 1870, puis son baccalauréat ès sciences le 5 août de la même année. Il a alors 16 ans.

Le 3 août 1874, il est licencié en droit (à 20 ans), et s'inscrit, au barreau de Libourne. (Si cette inscription est indiquée dans «Ascensions», aucune trace n'en a été trouvée dans les archives du barreau de Libourne.)

Christian Bonnin avocat, qui avec son collègue Daniel Bordier pratiqua souvent les ascensions pyrénéennes, fit son discours de bâtonnier sur cet autre juriste Libournais que fut Henri Brulle.

Le 15 août de la même année, il séjourne à Cauterets avec sa mère, et le hasard fait qu'il rencontre Aymar de Saint-Saud, (« pyrénéiste, cartographe et explorateur»), qui l'emmène faire l'ascension du Vignemale, avec Paul de Laffitte et les guides Sarrette et D.Latapie.

Le soir du 15 août ils couchent au lac de Gaube, et le lendemain, partis à 4h15 du matin, ils arrivent au sommet à 11 h. Ils redescendent par l'itinéraires dit «du Prince de la Moskowa», comportant quelques difficulté telle la cheminée du rocher Blanc, et rentrent à Cauterets le 17.

Cette course de 3 jours fut probablement la révélation de la Montagne pour Henri Brulle, et marquera à jamais son destin..

En 1876 il est co-fondateur de la Section Sud-Ouest du Club Alpin Français, avec Saint-Saul et Paul de Lafitte. Ils sont 12, parmi lesquels Schrader et Baysselance, avec le désir de faire vivre dans les Pyrénées, ce Club Alpin qui n'a que 2 ans en France.

(Franz Schrader (1844-1924), Bordelais, autodidacte, réalisa grâce à des instruments qu'il avait lui-même fabriqués, la première carte topographique du massif Gavarnie/Mont-Perdu)

C'est 3 ans après l'ascension du Vignemale, que nous le retrouvons au pic de Ger, avec Saint-Saud, et ... L. Duguit. Il s'agit probablement de Léon Duguit, (1859-1928) libournais alors âgé de 18 ans, qui deviendra le grand juriste que nous connaissons.

Cette petite montagne ne comporte aucune difficulté mais offre une vue remarquable sur les principaux sommets de la chaîne des Pyrénées. Brulle écrit : «Je ne saurais trop engager les personnes qui ont quelques heures à rester à Lourdes à monter sur le Jer ; de danger, point ; de fatigue pas, et un panorama vraiment beau».

Ensuite les courses en montagne se succéderont chaque année.



Henri Brulle enfant,
collection famille Bernard Ducasse



Jean Bazillac

En 1878, à Cauteret, Justin Maumus lui présente Jean Bazillac, avec lequel il se lie d'amitié et avec lequel il fera équipe de nombreuses années.

Jean Bazillac, (1857-1928), né à Mirande (Gers), est le cadet de 3 ans de Henri Brulle. Il est le fils d'un riche banquier doublé d'une importante fortune terrienne. Ils feront ensemble, cette même année, l'Ardiden, le Balaïtous, l'Enfer et le Mont Perdu, pendant une campagne de 8 jours, accompagnés des guides Sarette et Bordenave. Ils deviennent des amis inséparables, et ensemble ils rencontreront le mardi 27 aout 1878, en descendant des Sarradets, le guide Célestin Passet, avec lequel ils formeront la cordée idéale

Ce jours là, une grande équipe était née, une équipe qui réalisera de nombreuses premières et de multiples exploits.

Le duo Brulle / Bazillac sera baptisé «Les frères siamois du casse-cou», par Beraldil l'auteur de «Cent ans aux Pyrénées» ouvrage écrit du vivant d'Henri Brulle et relatant l'histoire du Pyrénéisme.



Célestin Passet

Célestin Passet (1845-1917) est né à Gavarnie dans une famille de guides, (il a 9 ans de plus que Brulle). Son père a souvent guidé Henry Russell, l'aventurier romantique des Pyrénées. Célestin est agriculteur et commence sa carrière des sommets, à 27 ans, le 3 juillet 1872, en réalisant la première du Mont Perdu par l'Est, avec Henry Russell. Après leur rencontre Henri Brulle complètera sa formation et le poussera à se perfectionner. (Henry Russel (1804-1909), avait fait creuser, de 1881 à 1893, aux alentour du Vignemale, 7 grottes dénommées «Villa Russel, grotte des guides, grotte des dames, Bellevue, Paradis...»), il y organisa des réceptions somptueuses, et légendaires, où il déroulait le tapis rouge sur la neige pour accueillir des têtes couronnées. Il fit également édifier une tour de 3 m de haut, au sommet du Vignemale pour lui faire dépasser les 3300m, celui ci ne faisant que 3298 m. Il obtint même, du préfet des Hautes Pyrénées, une concession de 200 ha au sommet, pour un montant symbolique de 1 franc par an, pendant 99 ans. Henry Russell réalisera 30 premières). Brulle rencontrait souvent Russel, à la grotte Bellevue, une cordiale amitié et une admiration réciproque les unissait.

Le 12 aout 1879, Henri Brulle, Jean Bazillac et les guides J.Sarrettes et P.Bordenave se lancent dans la première ascension du Vignemale par le Clot



Henri Russel



de la Hount. Cette célèbre première ouvre l'ère de ce que l'on appellera «Le Pyrénéisme de difficulté».

Cette voie, plus directe que les itinéraires habituels, avait été tentée par M.Frossard en 1868, mais devant le danger rencontré elle avait été déclarée impraticable. Mais pour Brulle, rien n'est impossible, il suffit de surmonter les difficultés. Il convainquit donc Bazillac et les guides de tenter cette aventure.

Le soir du 11 août le bivouac dut subir un orage d'une violence particulière. Le groupe a trouvé abri dans une cabane de berger. Brulle écrira : «C'était à croire que quelque génie protecteur de la montagne, soupçonnant nos projets, voulait intimider les audacieux qui se préparaient à forcer un rempart encore intact».

Partant à 5 heures, ils arrivent au pied du glacier à 8. L'escalade est périlleuse, à un passage difficile la neige céda sous les pieds de Bazillac, mais assuré par Bordenave il ne tomba pas dans le vide. Après avoir cheminé en taillant des marches dans le glacier, puis collés et accrochés à la paroi du rocher, ils arrivent au sommet vers 10 heures.

Au retour à Cauteret ils furent accueillis avec beaucoup d'incredulité. Ce n'est que lorsque furent vues les traces qu'ils avaient laissées sur le glacier, que leur exploit fut reconnu de tous. Ils avaient réussi l'impossible.

Après cette performance Henri Brulle pris la devise : «in utrumque paratus», (Prêt à tout, d'après la traduction de Geneviève Monloubou.)

Une anecdote concernant cette ascension animera longtemps les veillées dans les refuges Pyrénéens : lors de cette course Henri Brulle avait perdu sa montre en haut du couloir du Clot de la Hount, et elle aurait été retrouvée, toujours en état de marche, par Carrive trente ans après.

En août 1881, dans un périple de 14 jours, l'équipe Brulle, Bazillac, Passet et Bordenave escaladèrent deux douzaines de grands pics, tous les 3000 y passèrent, et ils réalisèrent 5 premières : le Seil de la Baque centrale (3114m), le Pic du Port d'Oo (3065m), le Grand Gabietou (3034m), le Grand Astazou (3077m), et le premier tour du cirque de Gavarnie, par les gradins intérieurs.

L'équipe était entrée dans la période des records, et année après année, c'est 59 premières que Henri Brulle réalisera entre 1879 et 1914, souvent avec Jean Bazillac et Célestin Passet. (46 premières pour Célestin Passet , 13 pour Jean Bazillac).

En 1882, c'est 16 pics qu'il gravit avec Bazillac et C.Passet : Canigou, Coma-Pedrosa, Nethou par la cheminée sud, Pic du Milieu... , et deux nouvelles premières : Comoloformo et Hourgate.

En 1883 , Brulle, Bazillac, Passet et les guides alpins Gaspard père et fils, se lancent dans l'ascension de la Meije en une journée. Cette montagne de 3987m avait déjà été vaincue 4 fois, mais dans des courses de plusieurs jours.

Levés à 1h du matin, ils partent à 3h35, et après avoir cheminés encordés



L'ascension du Vignemale par le Clot de la Hount
(dessin Henri Brulle)

1h30 de l'après midi, pour redescendre après avoir admirer le «merveilleux spectacle» qui s'offre à eux :

«Pas un nuage au ciel, pas une brume à l'horizon. Du Mont Blanc au Viso, du Cervin à l'Olan, des Grandes Rousses aux Alpes Maritimes, nos regards émerveillés flottent au hasard de notre imagination surexcitée. C'est féérique et défie toute description».

«Malgré ses corniches vertigineuses et ses couloirs à pic, la Grande Muraille est descendue sans encombre, en juste autant de temps qu'il nous fallu pour l'escalader». Puis, «la teinte mélancolique du soir envahit la vallée. Peu à peu le soleil disparaît». Ils se retrouvent bientôt enveloppés d'une brume épaisse, ils continuent la descente presque à tâtons. Bazillac évite une avalanche de rochers, et après une descente acrobatique de cheminée, réalisée dans une obscurité presque complète, ils arrivent au glacier. Puis cheminant au pas de course, ils arrivent à 10h30 du soir au refuge, après une absence de 19 h.

dans la neige, ils s'attaquent à la Grande Muraille. «C'est une succession ininterrompue de couloirs à pic, de murs lisses, de corniches vertigineuses à confondre l'imagination.».

Puis c'est le passage dit du Pas du Chat : «Les plus déterminés ne s'y engagent pas sans s'y reprendre à plusieurs fois : la roche est lisse, il faut ramper sur une dalle fortement inclinée sur un épouvantable précipice et, comme on perd de vue ses compagnons, on éprouve en se voyant ainsi suspendu sur l'abîme, un affreux serrement de cœur». Puis c'est le Glacier Carré et l'escalade de la face ouest de la pyramide terminale, avec le verglas, et après un dernier effort pour franchir un mur «terrible» de 5 ou 6 m, où de rares aspérités permettent des prises suffisantes pour se hisser enfin sur le sommet.

Ils atteignent le sommet à

«Quand autour du poêle, flambant joyeusement, nous songeâmes à nous détacher de la corde qui nous liait depuis de si longues heures dans une étroite solidarité, il sembla que se fut avec regret que chacun reprenait sa liberté. Puis les tasses d'un thé parfumé et authentique, savamment dosé et préparé, firent oublier les épreuves de la journée».

«La Meije mérite sa renommée. Mais si pénible, si difficile qu'en soit l'ascension, surtout à cause de sa durée sans trêve ni repos, il faut reconnaître qu'elle est une ennemie loyale : peu ou point de pierres qui roulent sur la tête ou glissent traîtreusement sous le pied, point de saillies perfides qui cèdent sous la main, point de danger caché ou imprévu. Aussi me faisant l'avocat de la Meije, me hasarderai-je à émettre le vœu qu'elle reste toujours telle que l'a faite la nature. Ne faut-il pas laisser quelques efforts à faire aux Alpinistes de l'avenir ?»

Quelques jours plus tard ils échapperont de justesse à une chute de toute la cordée dans les Ecrins, et graviront l'Aiguille d'Arves.

En 1885 il est admis à l'Alpine Club, présenté par Russell. Henri Brulle arborera fièrement l'insigne de ce club britannique très aristocratique et très fermé, le sien portait le n°714.

Après une première hivernale au Mont Perdu, il repart pour les Alpes pour faire, entre autres, l'ascension de la Grande Casse, du Grand Paradis, du Mont Blanc, du Cervin, de la Dent Blanche et la première du Dru en un jour depuis Chamonix.

En 1886 c'est la Jungfrau, la Mönch, le Finteraarhorn, la Bernina, le Gross Glockner, la Pala di san Martino, la Cima della Madonna...

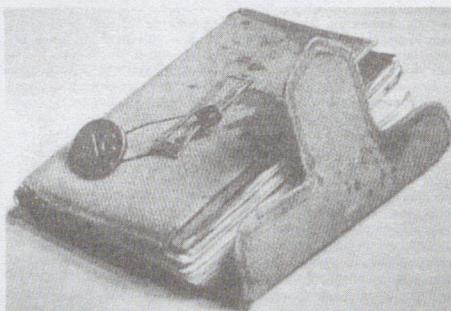
En 1887, à 33 ans, Henri Brulle épouse à Libourne Catherine-Lydie-Jeanne-Julie-Germaine Morange. Agée de 21 ans, elle est née à Libourne 1866 (elle décèdera à Libourne en 1929). Elle est la fille de Jean-Baptiste-Jules-Edmond Morange, négociant en vins, vice consul de Belgique, juge au

Tribunal de commerce et chevalier de Léopold de Belgique.
Sa mère est Jeannne-Françoise-Lydie Chaperon.

Ce mariage ne retient que peu de temps Henri Brulle dans son foyer. Cette année là il n'escaladera aucune montagne, il se contentera d'assister comme spectateur aux exploits de Jean Bazillac et de Célestin Passet à Gavarnie. Puis il reprendra très vite ses courses en montagne.

Roger de Monts

En 1888, Roger de Monts se joint à l'équipe, et avec lui



Le carnet de course et l'insigne de l'Alpine Club de Henri Brulle



La Meije (dessins Henri Brulle)

et Célestin Passet, ils feront la deuxième du Couloir Swan.

Roger de Mont (1850-1914), de 4 ans l'aîné d'Henri Brulle, est né à Toulouse. Il est issu d'une famille de propriétaires terriens du Gers. Suite à un amour contrarié, il se lance dans les courses de montagne, et deviendra avec Brulle et Bazillac un des meilleurs grimpeurs de l'époque. Il réalisera 11 premières, dont beaucoup d'ascensions hivernales.

En 1889 naît à Libourne Marie-Gabriel-Henri-Simon-Roger Brulle, plus communément appelé Roger, fils unique de Henri Brulle.

Cette même année Henri Brulle réalisera ce qui est peut être l'ascension emblématique de sa carrière : L'ascension du Vignemale par le couloir de Gaube.



François Bernat-Salles

Un nouvel acteur avait rejoint l'équipe : le guide François Bernat-Salles (1855-1934). Né à Gavarnie, cadet de 1 an de Henri Brulle, il est issu d'un milieu modeste et devient cultivateur et berger. Doué d'une force légendaire, Il devient le porteur attitré de Célestin Passet. Il réalisera 10 premières, dont 9 avec Henri Brulle.

L'équipe de 5 hommes qui vaincra le couloir de Gaube se compose donc de : Henri Brulle, Jean Bazillac, Célestin Passet, Roger de Monts et François Bernat-Salles

Le couloir de Gaube est une «fascinante et provocante cheminée de neige et de glace,... vertigineuse et haute de 600 m . J'estimais qu'il y avait là, pour cette montagne banale, une voie élégante. L'entreprise, toutefois, était risquée, et si elle se termina sans dommage, il s'en fallut de peu.»

Ils partirent à 8h40, et pendant 5 heures montèrent dans la glace dans laquelle Célestin Passet devait souvent tailler des marches. Au fond de cette faille qui devenait de plus en plus verticale, le soleil ne pénètre jamais et le froid règne en maître.

A 2 h de l'après midi ils se trouvèrent face à l'obstacle prévu mais tant redouté : Un bloc énorme, coincé entre les deux parois, haut de 5 m, «vertical, sinon surplombant, et cuirassé d'une épaisse couche de verglas. A gauche, la muraille était absolument lisse ; à droite, une cascade s'engouffrait dans un grand trou». Ils passèrent 2 heures à grelotter devant cette muraille infranchissable, et malgré tout Célestin Passet s'acharnait à tailler des prises dans la glace du mur. Après 2 tentatives infructueuses, il se déchausse pour tenter de mieux adhérer au rocher, mais sans aucun résultat.

Henri Brulle désespérait et se demandait s'il avait bien fait d'amener ses 4 compagnons dans cette galère: «La situation était grave ; le promoteur de l'entreprise commençait à trouver lourd le poids de ses responsabilités, ... et le moment n'était pas loin où il faudrait prendre son parti d'entreprendre la



Le Vignemale (dessin Henri Brulle)



De Mont ils atteignirent rapidement le sommet. Ils passèrent la nuit dans la grotte Bellevue, en compagnie de Russell, maître de ces lieux.

Schrader insinua que cet obstacle avait pu être franchi avec l'aide de cordes tenues par des aides situés au sommet, mais Henri Brulle démentit de la manière la plus catégorique. Il avait bien posté deux hommes au sommet, mais leur rôle se limita à empêcher que des touristes ne s'amusent à jeter des pierres dans le couloir, comme il était habituel de la faire pour entendre l'écho démultipliant le bruit du choc des pierres sur les parois.

Cette ascension révolutionnaire, cette folie pure comme la dénomma Béraldi, ne fut, répétée, malgré bien des tentatives, que 44 ans plus tard, en 1933, par Henri Barrio.

Après une journée de repos, il repart avec Bazillac et De Mont, pour réaliser la seconde du Mont Perdu par le Nord (la première avait été réalisée en 1888 par Célestin Passet, Bernat-Salles et De Mont ; Brulle devait sûrement avoir un empêchement majeur, pour ne pas avoir accompagné ses amis dans cette première). Brulle qualifiera cette course de «la plus belle ascension des Pyrénées».

descente de l'effarant précipice qui s'ouvre sous nos pieds. Irons-nous jusqu'au bout ? Il faudrait retailler et doubler les marches trop espacées, pendant des heures et des heures, lutter contre la fatigue, ne pas commettre une faute de lassitude ou d'inattention, endurer le froid terrible d'une longue nuit sur la glace».

Mais au moment où le moral était au plus bas, ils virent Célestin Passet, enjamber le haut de la muraille, il avait réussi à se hisser en taillant avec le piolet de Bulle, plus léger que le sien, et manœuvrable avec une seule main, des prises suffisantes dans la glace de la paroi. Le piolet salvateur de Brulle, fut baptisé «Fleur de Gaube».

Depuis le haut, Célestin aida ses compagnons à franchir l'obstacle. Malgré une chute de



Mr. Bull

En 1890, Bazillac est obligé de quitter l'équipe, car il doit se retirer en Espagne après faillite.

Dans les années qui suivent Henri Brulle s'attaquera à des sommets en Angleterre, en Autriche et en Italie, et de nouveaux compagnons vinrent rejoindre ses cordées. Parmi eux, son fils Roger, qui deviendra petit à petit son meilleur compagnon de cordée. Il «formera» également René d'Astorg et G. Castagné.

Après la première ascension de la Petite Encantat en Italie, en 1902, Brulle prononça cette formule, souvent reprise depuis : «Long, pénible, difficile, dangereux». Il faut croire que pour entendre de tels propos venant d'un tel personnage, cette course devait être particulièrement dangereuse !

Jamais comblé il ajoutera plus tard : «J'aurais bien voulu passer de la petite pointe à la grande ; j'envisageais un beau travail, mais mon coéquipier trouvait que c'était folie. On ne saurait imaginer le nombre de belles escalades que je n'ai pu faire à cause de la timidité de mes compagnons, il n'y avait que Bazillac et Roger pour marcher à fond». Son fils, particulièrement doué et téméraire, avait réussi à remplacer Bazillac auprès de lui. Ils réaliseront six premières ensemble.

En 1903, Henri prend la succession de son père, à la tête de l'étude de notaire.

En 1911, Roger Brulle, accomplit son service militaire. Docteur ès-sciences politiques, il est mobilisé, en 1914, comme sous lieutenant au 8^{ème} régiment de cuirassiers, il obtient la croix de guerre et Chevalier de la Légion d'Honneur, meurt au front, à Renincourt, dans la Somme, le 31 mars 1918.

Le décès de son fils affecte profondément Henri Brulle.

Il cède l'étude de notaire, 1919, à Maître Thadeus Aymen, un cousin, et ayant abandonné toute idée de revenir aux Pyrénées, en désespoir de la mort de Roger, Il se consacre à l'élevage des chevaux. Il a 65 ans.

En 1928, sa femme meurt, et en 1932, 4 ans après ce décès, et 18 ans après la perte de son fils, il reprend contact avec la montagne. Ce ne sont pas les Pyrénées qu'il a définitivement quitté en 1914, mais les Alpes. Il

247	Grande vallée de Bramane	avril 1912
248	Fil de la Crête	juin 1912
249	G. de la Côte de la Reine	/
250	Malabierne	juillet 1913
251	Méhou	
252	Côte de l'Oros	
253	Erish noir	
254	Etina et Dent du Loup	
255	Dent de l'ardanda	
256	Posets	
257	Bardamina Or al	
258	Petit Circo	
259	Augle de Sein	
260	Pica Sierra	
261	G. d'Erusté	
262	Sic Mio à Brûlé	
263	des Gouretz (SD 12)	
264	des Espadars (SD 26)	
265	Posets (3567)	
266	Quia de Fourcau	
267	N. Corvetas	
268	G. d'Barcaminha	
269	Lôte Noire de Lourmaz	
270	Fil Nord de Bâliciel	
271	Fil d'Hella	
272	Zuca del Mont,	
273	Mont Blanc	avril 1932
274	Mont Blanc	avril 1933
275		

Dernière page du carnet de Henri Brulle





Carte postale Henri Guillier,
Collection G. Monloubou, Médiathèque de Libourne

l'emploi du piolet court et la progression en cordée. Innovateur et formateur, il avait été surnommé «Oncle Brulle» par les jeunes générations.

En août 1933 il réussit sa 4ème ascension du Mont Blanc. Elle portera le n°274, sur la liste de ses ascensions, soigneusement tenu à jour sur son carnet de courses.

En 1934, malgré un entraînement à gravir la Dune du Pyla 8 jours durant, puis en 1935, ses 5ème et 6ème ascensions du Mont Blanc sont arrêtées par le mauvais temps.

Le 17 août 1936 à 82 ans, après une nouvelle tentative d'ascension du Mont Blanc, arrêtée par le froid au refuge du Goûter (18 jours plus tôt), Henri Brulle est admis à l'hôpital de Chamonix. Il souffre de multiples gelures aux doigts et aux pieds ainsi que de congestion pulmonaire.

Le 29 août, ce grand Monsieur, plus connu dans les refuges Pyrénéens que dans sa ville de Libourne, meurt à l'hôpital de Chamonix. A sa demande, les fenêtres avaient été laissées grandes ouvertes pour laisser pénétrer jusqu'à lui le grand air des cimes.

réalise sa 3ème ascension du Mont Blanc, et en réalisera une nouvelle chaque année. Il écrira : «Riez si vous voulez d'un vieillard impénitent. J'avais trouvé vraiment sur le Mont Blanc la Fontaine de Jouvence.» «Je voudrais le gravir chaque année jusqu'à ma mort. Chaque année, hélas, l'ascension sera plus pénible. Mais je recueille sur la cime une telle somme de joie que je recommencerai malgré tout.»

A 80 ans il émet toujours des avis très avisés et très tranchés sur le monde de l'alpinisme, il critique notamment les «clowneries» que sont les ascensions réalisées avec l'aide de pitons métalliques. Les jeunes grimpeurs respectent ce pionnier auquel ils doivent tant de choses. C'est en effet lui qui généralisa, entre autres,



Aujourd’hui, un pic et une corniche portent son nom dans le Cirque de Gavarnie, ainsi que de nombreuses voies dans différents massifs des Pyrénées.

La carte IGN mentionne également une Résurgence Brulle, près du Glacier de la Cascade, en dessous du Pic Brulle (3106m), situé entre le Marboré et le Pic de la Cascade ; à peu de distance de la Brèche Passet et de la Pointe Bazillac...

Christian MARTIN

Sources :

Ascensions, de Henri Brulle – Editions Sirius 1986 – illustrée des dessins de Henry Brulle, mis à la disposition de l’éditeur par Philippe d’Espouy.

Les ultimes ascensions de Henri Brulle, de Luc Maury – Editions Biscaye Frères 1969. (Provenant de la bibliothèque de notre collègue feu Jean Cazayus, pyrénéiste averti, qui nous a quitté récemment.)

Cent ans aux Pyrénées, de Henri Beraldi – Editions de la Librairie des Pyrénées & de Gascogne et Princi Negue 2002

Site internet de Pyrénées passion

Généalogie, de Christophe Luc Robin

Photo de Henry Brulle enfant, de Bernard Ducasse

Les Premières : (sans certitude sur l’exhaustivité de certains des chiffres donnés)

Henri Brulle : 59 premières sur 274 ascensions

Célestin Passet : 46 premières dont 35 avec Brulle et 8 avec Russell

Henry Russell : 30 premières

Jean Bazillac : 13 premières dont 11 avec Brulle

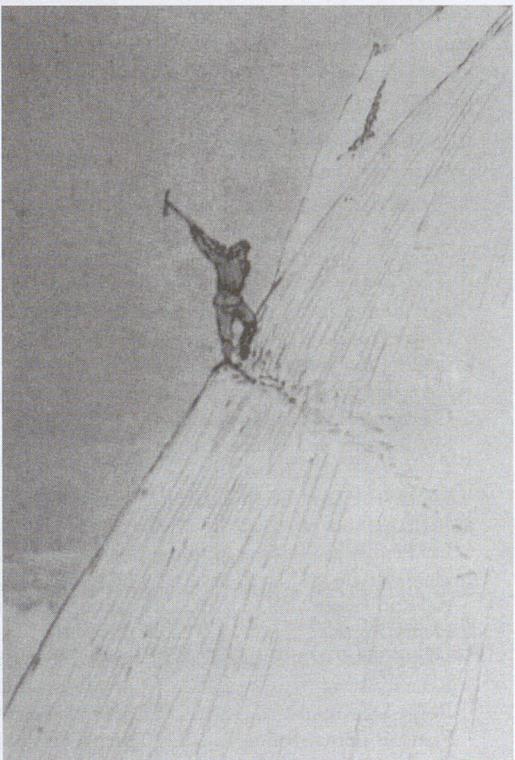
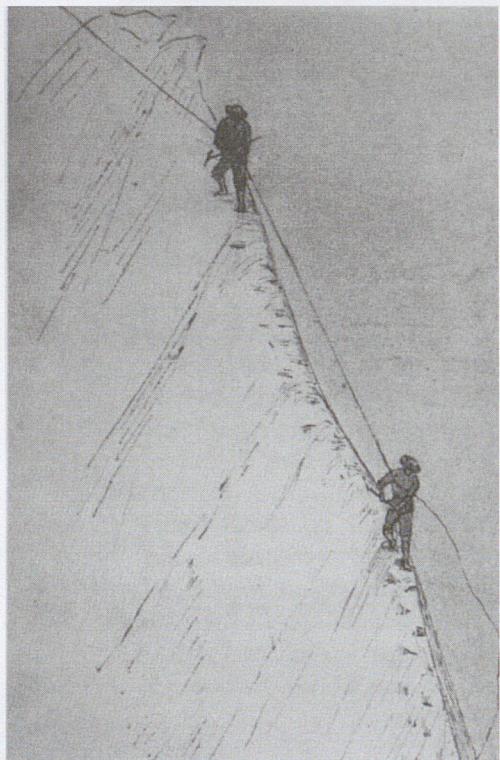
René d’Astorg : 13 premières, toutes avec Brulle

Roger De Monts : 11 premières dont 8 avec Brulle

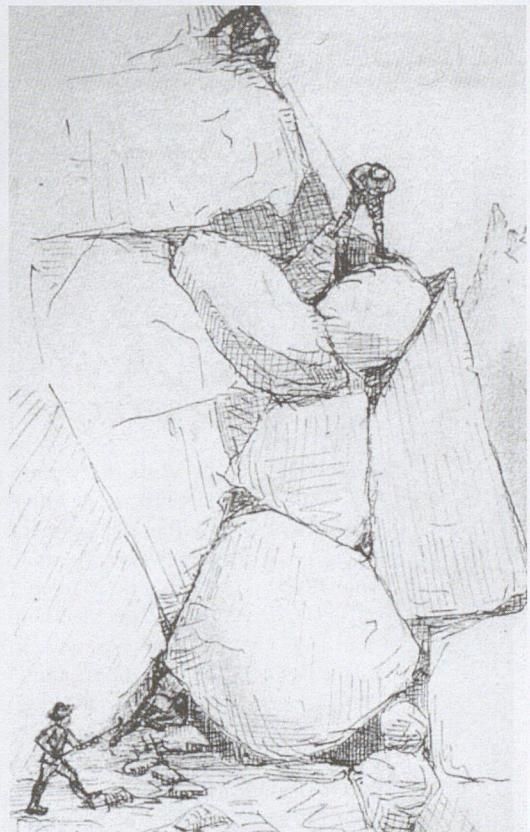
François Bernat-Salles : 10 premières dont 9 avec Brulle

LES PREMIÈRES DE HENRI BRULLE
(59 premières sur ses 274 ascensions)

- | | |
|-----------------|---|
| 12 août 1879 | Le Vignemale (3298m), par le Clot de la Hount.
(avec Bazillac, Sarette et Bordenave) |
| 10 août 1881 | Le Seil de la Baque centrale (3114m). (avec Bazillac, Passet et Bordenave) |
| 11 août 1881 | Le Pic du Port d'Oo (3065m), Pic Jean Arlaud.
(avec Bazillac, Passet et Bordenave) |
| 16 août 1881 | Le Grand Gabietou (3034m). (avec Bazillac, Passet et Bordenave) |
| 18 août 1881 | Le Grand Astazou (3077m). (avec Bazillac, Passet et Bordenave) |
| 19 août 1881 | Le tour du Cirque de Gavarnie par les gradins intérieurs.
(avec Bazillac, Passet et Bordenave) |
| 25 juillet 1882 | Le Comolo Forno (3033m). (avec Bazillac et Passet) |
| 31 juillet 1882 | Le Hourgade (2964m). (avec Bazillac et Passet) |
| 26 juillet 1883 | La Meije, en une journée.
(avec Bazillac, Passet et les guides alpins Gaspard père et fils) |
| 29 juillet 1884 | Traversée du Batoua (3034m) au Lustou (3023m). (avec Passet) |
| 31 juillet 1884 | Le pic du Portillon (3050m). (avec Passet) |
| 2 août 1884 | Le Lézat (3107m), par le sud et l'arête Lézat-Quayrat (3060m).
(avec de Champeaux et H.Passet) |
| 4 août 1888 | Desccente de l'Astazou sur Estaubé. (avec Bazillac, Passet et de Monts) |
| 17 août 1888 | Le Marboré (3248m), par le nord. (avec Passet) |
| 23 août 1888 | Le Casque (3006m), par le Nord. (avec Passet) |



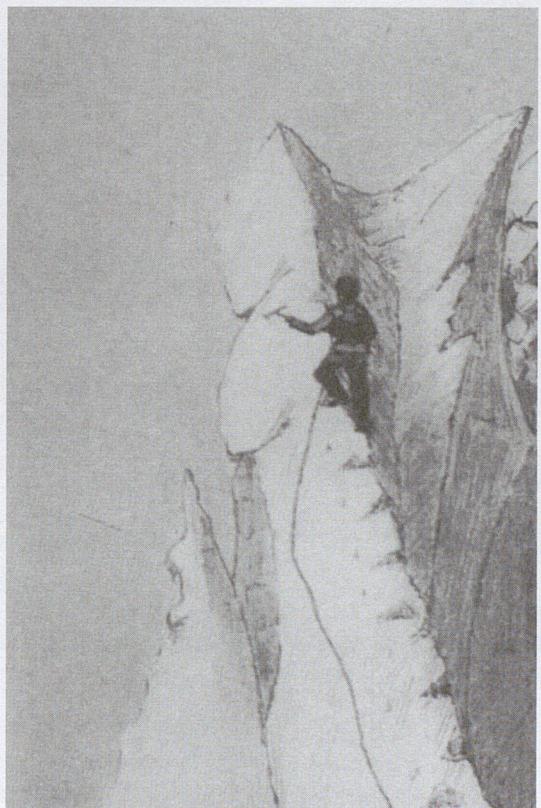
- 6 août 1889 Le couloir de Gaube. (avec Bazillac, Passet, de Monts et Bernat-Salles)
- 30 juillet 1890 Le Petit Vignemale (3032m), par les rocher nord, et
La crête de Montferrat (3220m), au Tapou (3134m).
(avec Passet et Bernat-Salles)
- 4 août 1890 Le Soum de Ramond (3260m), par une voie proche du glacier
de Ramond (avec Passet et Bernat-Salles)
- 7 août 1890 Le doigt de la Fausse Brèche. (avec Passet et Bernat-Salles)
- 13 août 1890 La Pale de Crabounouse (3021m), le Bugarret (3031m), et le Pic Long
(3192m), par l'arête ouest. (avec Passet et Bernat-Salles)
- 3 août 1891 Le Néouvielle (3091m), par l'arête des trois conseillers.
(avec Passet, de Monts et Bernat-Salles)
- 12 août 1891 L'Epaule du Marboré (3073m), par le nord. (avec Passet et Bernat-Salles)
- 21 août 1891 Le pic de Tuquerouye, par le couloir. (avec de Monts)
- 2 août 1892 Le Petit Astazou, par l'arête nord-ouest.
(avec Passet d'Astrog et Courtade)





- 13 août 1892 Le Marboré (3248m), par la face nord-ouest.
(avec Passet, de Monts et Courtade)
- 17 août 1892 La Tour de Gaulis et la Punta de las Olas (3002m).
(avec Passet, de Monts et Courtade)
- 2 août 1893 La Tour du Marboré (3009m), par le col de la Cascade.
(avec Passet, de Monts et Bernat-Salles)
- 9 août 1893 Le Grand Astazou (3077m), par la face nord. (avec Passet, et Courtade)
- 11 août 1893 Le Grand Gabietou (3034m), par Pouey Espée.
(avec Passet, d'Astrog et Courtade)
- 18 août 1894 La Pointe de la Fenêtre. (avec Passet)
- 21 août 1894 Le Roc d'Estaubé. (avec Passet, de Monts et Courtade)
- 28 août 1894 Le Montferrat (3220m), par le glacier est. (avec Passet et de Monts)
- 7 août 1895 Le Pic Rouge de Pailla, par l'arête nord. (avec Passet et d'Astrog)

- 14 août 1895 Le Taillon (3144m), par le nord. (avec Passet et d'Astrog)
- 30 juillet 1896 Le Grand Pic d'Ossau, par l'ouest. (avec Passet et d'Astrog)
- 14 août 1896 Le pic de Pinède (2860m), par le nord-est. (avec Passet et d'Astrog)
- 18 août 1900 Le pic Occidental du Lac.
- 9 juillet 1901 La pointe d'Astrog (3355m), par le Nord.
(avec Passet, d'Astrog et Bernat-Salles)
- 9 juillet 1901 Le Balaïtous (3144m), par l'arête Peytier Hossard.
- 25 juillet 1902 La Petite Encartats. (avec d'Astrog et Castagné)
- 17 juillet 1903 La Tour de Campo. (avec d'Astrog et Castagné)
- 23 août 1905 La Tour du Marboré (3009m), par le nord.
(avec Roger Brulle, Passet et Castagné)
- 17 août 1908 Le Pic central de la Cascade (3106m), par le nord. (Pic Brulle).
- 9 août 1910 Le Tuc d'Anu.
- 16 août 1910 Le pic de Saousse, par le couloir de neige.
- 20 août 1910 Le Badet d'Aubiste, Le Soum de Culaous et le Carnaré.
- 2 août 1911 Le Pic de Baticielle et l'Aiguille de Perramo, par le couloir sud-ouest.
(avec Castagné)
- 4 août 1911 Traversée des crêtes de Baguena, par le nord. (avec Passet)
- 31 août 1912 Les trois aiguilles de Tramesanes (2760m). (avec Castagné)



- 3 septembre 1912 Le pic des Crabes (2658m), par le nord. (avec Castagné)
- 4 septembre 1912 La Grande Aiguille de la Ratère. (avec Castagné)
- 16 juillet 1913 Le Nethou (3404m), par l'arête du sud-ouest. (avec Castagné)
- 17 juillet 1913 L'aiguille de Tchihatcheff (3052m), et l'aiguille Franqueville (3065m). (avec Castagné)
- 21 juillet 1913 La crête du Fourcau (2870m). (avec Roger Brulle, Castagné et Motas d'Hestreux)
- 22 juillet 1913 La Dent de Lardana (3085m). (avec Roger Brulle)
- 28 juin 1914 Le pic de Cierco. (avec Roger Brulle, Castagné et Motas d'Hestreux)
- 3 juillet 1914 Le pic du Fourcau (2857m). (avec Roger Brulle, Castagné et Motas d'Hestreux)
- 4 juillet 1914 La Tuca Alta (Pic d'Escoverts). (avec Roger Brulle, Castagné et Motas d'Hestreux)



FRONSAC À CHANTILLY OU LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU PRINCE DE CONDÉ

Pendant près de trente ans, Fronsac et Coutras appartiennent à Louis II de Condé, qui à la mort du cardinal de Richelieu, a revendiqué cette part d'héritage au nom de sa femme, Claire de Maillé-Brézé¹. Rétabli en 1659 dans ses droits et dignités par le traité des Pyrénées, le prince de Condé retrouve aussi les dettes qu'il avait contractées durant la Fronde²: «harcelé par ses créanciers, sans aucun crédit auprès du roi, le duc de Fronsac ne pouvait être d'un grand secours pour ses sujets»³. Durant la décennie 1660, l'administration du duché semble se concentrer sur la négociation des baux les plus avantageux possibles⁴ – il est vrai que Fronsac et Coutras apparaissent isolés par rapport aux autres domaines du prince et que l'on ne dispose pas des délibérations de son Conseil durant cette période. La série des registres du Conseil conservées dans les riches archives du musée Condé à Chantilly débute en 1669⁵, une année particulièrement importante dans l'administration de la fortune princière en raison du voyage de Gourville en Espagne, au cours duquel le nouvel intendant du prince obtient que l'Espagne règle à son ancien allié, les sommes qu'elle lui doit : 1 800 000 écus, que le prince avait été autorisé à recevoir le 7 novembre 1659⁶. Le succès de Gourville modifie profondément la situation de Condé, désormais en mesure d'assainir et rationaliser la gestion de ses possessions. Les fonds espagnols rendent au prince la maîtrise de ses choix et lui permettent de mettre un terme à des contentieux anciens, en particulier avec les héritiers du cardinal de Richelieu auxquels il avait confisqué Fronsac : le voyage de Gourville prépare la rétrocession du duché à ses légitimes propriétaires. Sans attendre, elle donne à l'efficace intendant l'occasion de visiter de nouveau le duché, qu'il avait découvert durant la Fronde. Le passage de Gourville donne sans doute un nouvel élan à l'administration du duché, qui devient très attentive à l'approche de la transaction avec le duc de Richelieu. Les registres du Conseil du prince de Condé éclairent ainsi la situation de Fronsac et Coutras de 1669 à 1674.

Le bilan

Gourville s'étant borné à prendre les mesures conservatoires que la situation financière des Condé rendait indispensable, le duché de Fronsac est peut-être le premier bénéficiaire de son entrée au service du prince.

L'effet d'un voyage

Gourville a un double avantage sur les autres administrateurs des biens de Condé. Il jouit d'une très grande confiance du prince, qui lui laisse une très large autonomie ; il connaît Fronsac et Coutras et a été initié aux affaires financières des princes pendant la Fronde – n'a-t-il pas été l'un des négociateurs de la paix de juillet 1653 qui a mis un terme à l'Ormée ? Son

intervention scelle l'échec des principaux membres du Conseil du prince.

Gourville quitte Paris le 13 novembre 1669 et n'arrive à Madrid que le 19 décembre. Il séjourne du 18 au 22 novembre à Verteuil, où le duc de La Rochefoucauld, son ancien maître, lui confie la négociation de ses fermes. Puis, après une première étape à Angoulême, il s'arrête à Coutras et à Libourne avant de reprendre le chemin de l'Espagne⁷. Cette inspection est donc très rapide et elle ne se renouvelle pas au retour⁸. Que le voyage de Gourville soit important pour l'administration du duché, il suffit pour s'en convaincre de constater que le 28 novembre 1669, le Conseil recommande de «lire les lettres et Mémoires de Monsieur de Gourville» afin d'y pourvoir au premier Conseil. Malgré cet empressement, il faut attendre un mois pour que le Conseil se penche de nouveau sur les affaires de Fronsac et Coutras. C'est en effet le 26 décembre suivant que les affaires du duché reviennent à son ordre du jour. Les officiers de Condé en Fronsadais ont en effet chargé Gourville de leurs plaintes contre les juges royaux établis dans leur ressort ; un autre différend oppose le fermier du duché et le receveur des consignations ; le premier souhaite encore que Condé arbitre entre ses prédécesseurs et lui ; il convient encore de traiter du temple revendiqué par les protestants.

Toutes ces affaires sont renvoyées au sieur Ragueneau, chargé d'en faire son rapport au prochain Conseil¹⁰. Bien loin d'être rapidement expédiées, elles vont occuper de nombreuses séances au cours desquelles le Conseil semble acquérir une nouvelle connaissance des enjeux locaux. L'organisation judiciaire apparaît exemplaire à cet égard. Jusqu'alors, le Conseil ne s'est guère préoccupé que du produit des offices seigneuriaux et des revenus qu'elles pouvaient assurer au prince, qui n'a pas hésité à encourir l'hostilité des juges qu'il avait institués à Fronsac. Il s'agit désormais de commencer à régler des contentieux depuis longtemps en suspens et d'améliorer l'organisation judiciaire dans l'intérêt bien compris du prince, de ses sujets et des juges qu'il leur a donnés.

Le suivi à Chantilly

Présidé par un officier de cour souveraine (parlement de Paris pour Nesmond, ou Chambre des comptes pour Perrault), le Conseil comprend quatre ou cinq membres, choisis parmi les avocats ou procureurs au parlement de Paris. Il examine les rapports dressés par les officiers des différents domaines du prince, ainsi que les requêtes que ceux-ci ou des sujets ou clients adressent à Condé. Il sert également de conseil juridique au prince dont il élaborer les stratégies judiciaires¹¹. Il s'appuie sur les compétences des intendants et secrétaires des commandements, qui ont une connaissance quotidienne des affaires princières, ainsi que sur les informations que peuvent leur fournir les intendants qui résident en permanence en province, comme c'est le cas pour Fronsac et Coutras.

On vérifie l'impact du voyage de Gourville le 13 février 1670 lorsque le Conseil examine un grand mémoire dressé par Pierre Durand, intendant du prince en Guyenne, et du Mirat¹², chef de son conseil dans la province,

«contenant plusieurs articles, partyes desquels contiennent les responses sur ce grand memoire dressé par Mr de Gourville sur les affaires de Fronsac et Coutras et l'autre partie dudit memoire contient ce que lesd. srs Dumirat et Durand estiment a propos de faire à l'egard des fermiers des. terres tant anciens que nouveaux pour compter avec eux et les obliger de payer ce qu'ils doivent». ¹³ Durand a joint plusieurs pièces à son envoi : les copies des baux qui serviront au Conseil à mieux contrôler les fermiers, sont confiées au sieur Raguenau, chargé de faire rapport du tout au prochain Conseil». L'ignorance du Conseil l'empêche d'ailleurs de répondre immédiatement à la demande du sieur Chaperon qui souhaite arrester la pêche du moulin de Coutras pour une trentaine de livres¹⁴.

Tout se passe comme si la venue de Gourville avait révélé le caractère factice des procédures de contrôle par le Conseil du prince de son intendant en Guyenne : lorsque les baux sont signés sur place, Condé a toujours donné une procuration à cet effet, puis il ratifie le contrat. Dès lors, faut-il comprendre que ces actes se réduisent à de simples formalités, sans que le Conseil prenne la peine de les analyser et de rechercher la négociation des clauses les plus favorables pour le prince, ou bien qu'en lui restituant la maîtrise de ses affaires, elle prête un intérêt renouvelé au suivi des fermes ? Force est pourtant de constater que le 18 décembre suivant, le Conseil se détermine à écrire à La Mothe qu'il envoie copie des précédents baux du duché et des baux à cens, notamment le dernier bail de Morin et Leger¹⁵. Le Conseil s'enquiert également d'éventuels procès-verbaux de visite à l'issue de chacun des baux. Le voyage de Gourville entraîne donc une modification des méthodes de travail du Conseil ou plus exactement, il rend nécessaire des informations que la situation financière du prince privait auparavant d'intérêt.

Déjà déterminante, l'influence de Gourville est relayée par La Mothe. Faut-il l'attribuer au fait que Gourville a logé à Coutras et qu'il a eu l'occasion de rencontrer les correspondants locaux du prince ? Ou bien cela est-il rapport avec la conduite du procès que le duc de Richelieu poursuit contre Condé et dont Gourville n'hésite pas à tirer argument dans ses négociations à Madrid¹⁶ ? D'emblée, la part prise par Gourville dans l'administration de Fronsac et les recommandations qu'il adresse au Conseil du prince sont liées à l'apurement de la situation de ce dernier : amortissement des dettes ; règlement de la succession du cardinal de Richelieu. Cela éclaire les initiatives des représentants de Condé.

Une timide reprise en main

Les délibérations du Conseil témoignent du très médiocre état du duché et du souci de commencer à y remédier.

Les premières décisions

Le 6 octobre 1670, La Mothe envoie au Conseil un procès-verbal de l'état des domaines : «il attend sa volonté sur les ruines affin que si l'on arreste

quelque chose sur les réparations, il en fasse faire l'estimation»¹⁷. Il ne s'agit encore que de tenir les engagements pris envers les fermiers ou d'accepter un rabais sur leur bail. L'examen des comptes rendus le 3 décembre 1672 par Boygues¹⁸ révèle la précision du contrôle du Conseil :

Le 62^e article de dépense sursis et n'entrera pas en calcul jusques à ce que le rendant¹⁹ ait rapporté les pièces justificatives du 9^e article du 2^e chapitre de réception concernant l'adjudication de la coupe des bois de la garenne du château de Coutras

Le 63^e debattu attendu qu'il ne paraît nul ordre de payer ni employ de l'ardoise²⁰.

La Mothe ne néglige pas le château de Coutras pour lequel il présente également quatre procès-verbaux qui ramènent successivement le montant des travaux de 8 000 à 7 000, 6 900 et finalement 3 250 livres ! «Cela est réglé ; l'on a mandé qu'on y travaille» note le registre du Conseil en 1670²¹. Il semble pourtant que les références ultérieures à des travaux concernent plus les fermes que le château : «les réparations à faire aux domaines de Fronsac et Coutras [...] contenues au procès-verbal de Mr de la Motte sont instantes. Elles seront faites exactement et Mr de la Motte en escrira sur les lieux»²².

Quant au parc du château, il pourrait bénéficier de la surveillance du concierge. Naguère recommandé par le chevalier de Thodias, le sieur du Vivier, garde-chasse qui en a la ferme, conseille cette nomination peu coûteuse pour le prince puisque le concierge se rémunérera sur la nourriture des prisonniers²³. Le Conseil ne s'engage guère en attendant la réponse de Gourville : s'il confirme du Vivier dans son bail, il lui interdit de couper du bois dans le parc.

Le Conseil se préoccupe également de l'entretien des canaux. Informé que le conseiller du Solier a fait planter des saules à l'embouchure de la Virvée, ce qui gêne l'évacuation des eaux de la palu de Coffin, le Conseil tient d'abord à marquer sa surprise de n'en avoir pas été avisé immédiatement. En effet, si les plants ont plus d'un an et qu'ils se trouvent sur les terres de Condé, le procureur fiscal du duché doit en demander l'arrachage comme préjudiciables au public et au prince ; s'ils ne se trouvent pas sur le domaine du prince, il faut assigner le magistrat bordelais aux requêtes de l'hôtel en vertu du commitimus dont jouit Condé. Le Conseil prend l'affaire d'autant plus au sérieux que du Solier semble s'émanciper des droits du duc de Fronsac : ne refuse-t-il pas aux fermiers de la palud de Coffins le droit d'emprunter le pont de Rotillas²⁴ ?

Les premières décisions apparaissent bien tardives : quel contraste avec le cardinal de Richelieu qui, dès l'acquisition de Fronsac, avait fait inspecter le domaine, renouveler les baux, évaluer les réparations pour lesquelles des marchés allaient bientôt être passés²⁵ !

Certaines questions, il est vrai, requièrent une étude approfondie. Parmi celles dont a été saisi le Conseil, le conflit entre la sénéchaussée ducale et le juge ordinaire de Fronsac. Quoique Gourville les ait renvoyés à Mirat, les officiers de la sénéchaussée font cependant valoir que «cette affaire est d'importance a

S.A.S. s'agissant de la conservation d'un des plus beaux priviléges dud. Duché». Et, pour mieux faire valoir leurs droits, ils présentent le règlement intervenu en 1602 et homologué par le parlement de Bordeaux²⁶. Le Conseil confirme la décision de Gourville et les renvoie devant Mirat. Mais un an plus tard, il lui faut se prononcer sur le projet de règlement qui a été élaboré : « Monsieur Raviere²⁷ fera rapport du projet de reglement d'entre les officiers de Fronsac et les juges de l'ordinaire pour sçavoir s'il est en la forme qu'il doit estre»²⁸. Mais malgré ses promesses à Ragueneau, Ravière tarde à rendre son avis et en 1671 il faut demander à Mirat d'exposer les prétentions et titres de chaque partie²⁹.

Vers une amélioration ?

La meilleure connaissance des baux est également destinée à imposer aux fermiers des conditions plus adaptées et à suivre plus attentivement leur gestion. Cependant lorsque Léger l'avise qu'il est plus avantageux de planter des vignes dans la palud de Raby qui est en pré», le Conseil renvoie son mémoire à Mirat pour qu'il joigne au sien l'avis des officiers de Condé³⁰. Le fermier a bien perçu que le Conseil prenait un nouvel intérêt dans la gestion du duché mais en court-circuitant les représentants locaux du prince, il le met dans l'incapacité de lui répondre rapidement.

Le Conseil ne manque pas de mettre à profit la position du prince de Condé. C'est ainsi que La Mothe ayant recommandé d'établir des marchés à Coutras, le Conseil arrête «qu'on on obtiendra des lettres pour établir deux marchez chaque semaine et quatre foires par an» – le Conseil est plus à son aise dans les démarches à diligenter auprès de la Cour. Mais auparavant, il faut écrire sur place pour savoir quels jours tenir les marchés. De même, quatre foires suffiront-elles et quelles dates retenir ? Le Conseil estime»qu'il fault prendre les mois propres pour le débit des marchandises dont le commerce est fréquent sur les lieux. Il faut prendre garde que les jours de foire et de marché qu'on prendra il n'y en ayt point à cinq lieues a la ronde, et savoir de quel bailliage royal est Coutras, et s'il n'y a pas vaillance de jours pour les marchez à cinq lieues a la ronde». Le registre témoigne encore du souci de se renseigner sur le cadre des plus grands marchés voisins³¹. Anne de Caumont avait déjà obtenu en octobre 1595 l'établissement de six foires à Coutas et d'un marché, tous les jeudis³².

Les améliorations proposées restent ponctuelles. Plus que de véritablement mettre en valeur Fronsac et Coutras, il s'agit plutôt de rendre la gestion plus efficace afin de tirer le meilleur parti des droits et domaines, sans investir mais en jouant de l'autorité du premier prince du sang.

Un besoin de remise en ordre

Les efforts des agents de Condé se heurtent à l'éloignement et à une mauvaise connaissance de la consistance même du duché et des droits de son titulaire.

Un trésor à reconstituer

L'essentiel des efforts se portent sur la mise en ordre du trésor du duché, qui ne semblent pas avoir toujours bénéficié des soins nécessaires. La légèreté de Pierre Durand, intendant des affaires du prince en Guyenne, avait d'ailleurs fourni des armes contre lui au chevalier de Thodias, lequel n'avait pas manqué de d'alerter Condé sur cet état de fait :

ayant aperçu dans une des chambres le dit coffre du trésor, je voulus voir s'il était bien fermé, mais je trouvai qu'il était tout ouvert sans rien dedans. J'en demeurai épouvanté. Le concierge m'a dit que le sieur Durand en avait tiré tous les titres avec le procureur fiscal de Fronsac et qu'ils les avaient tous transportés chez ledit procureur à Bordeaux et ailleurs, sans en avoir donné aucune part aux officiers de V.A.S. J'envoyai querir le notaire qui a passé les reconnaissances, qui me dit qu'il était vrai que lesdits sieurs Durand et procureur de Fronsac avaient tiré dudit coffre non seulement les terriers pour faire lesdites reconnaissances, mais aussi tous les autres titres sans qu'il en eût vu aucun inventaire et si pourtant il y en a eu un, que j'avais vu autrefois, que même ils avaient par devers eux toutes les minutes des reconnaissances qu'il avait passées et les terriers aussi, qu'enfin il n'avait rien par devers luy et que même il n'avait jamais rien touché de son travail, ni les arpenteurs, et que lesdits Durand et procureur de Fronsac avaient tout pris pour eux. Voilà l'état des choses touchant le trésor de votre duché qui devait assurément être mieux conservé³³.

L'avertissement du gouverneur du duché n'est pas entendu immédiatement mais le fermier qui a tout intérêt à ce que les droits de son bailleur soient incontestables alerte à son tour le Conseil qui en débat le 17 octobre 1671:

Sur ce qui a esté mandé par le sr Leger que Mr Durand passant par Guitres laissa tomber l'inventaire des papiers qui a esté fait par Fournier procureur fiscal de Coutras qui a eu la direction des affaires du duché jusqu'en 1646, que cet inventaire a esté trouvé par le nommé Bougiraud qui l'a mis entre les mains de Mr Richon juge de Fronsac, qu'il seroit très nécessaire d'avoir cet inventaire par ce qu'on decouvrroit tous les titres que le sieur Durand peult avoir³⁴.

Le Conseil se détermine alors à écrire au juge de Fronsac pour qu'il remette une copie de l'inventaire du trésor au fermier et remette l'original au trésor, Condé conservant par devers lui une autre copie, portant le nom des signataires de l'inventaire. Cette instruction marque clairement que le trésor du duché a vocation à être conservé non à Chantilly mais au château de Coutras, le Conseil du prince souhaitant cependant disposer des informations correspondantes. Il a même été envisagé d'aller plus loin lorsque l'on a considéré que des titres concernant le duché de Fronsac pouvaient être conservés dans la Tour de Londres «où tout ce qu'il y a d'antennes maisons dans la province ont retrouvé les titres qui avoient esté enlevés par les Anglois»³⁵. Le Conseil choisit seulement d'en informer Gourville pour qu'il en confère avec le Grand Condé.

La recherche se fait plus active pour retrouver les termes du bail de l'Amirauté du temps du duc de Brézé. Pierre Durand n'ayant pas trouvé les

documents demandés par Gourville, il signale «qu'on pouvoit avoir quelques lumières de Mr Lhuillier demeurant à Paris qui estoit directeur du Convoy de Bourdeau ou des srs Clement et Fournier president à Saumur directeur du Convoy sous mr Aubert ou de Mr Fleurau tresorier a Orleans». Le Conseil décide sur le champ d'écrire à Orléans et à Saumur, Picard étant chargé de s'informer auprès des Parisiens cités par l'intendant de Condé en Guyenne³⁶.

Un tel effort d'information fait surgir des titres anciens. On découvre à cette occasion qu'en 1597, le capitaine de Fronsac avait arrenté la palu de Lugon à vil prix alors qu'il ne disposait que d'une procuration pour faire passer les déclarations du terrier. Ne peut-on en tirer argument pour recouvrer quelque argent ? Le Conseil n'approuve pas la suggestion : il «n'estime pas que S.A.S. y puisse revenir après une si longue suite d'années pendant lesquelles les baux à rente ont esté approuvés»³⁷.

Disposer des titres est une chose, savoir les interpréter en est une autre. Or les membres du Conseil de Condé, malgré leurs connaissances juridiques, avouent parfois leur ignorance. Il en va ainsi le 6 août 1671 : la terre du Branda appartient au conseiller d'Essenault, qui a décidé de démembrer son fief, lui-même mouvant du duché. Or le Conseil ignore l'usage de la province et celui du duché. Le vassal, s'interroge-t-il, a-t-il le droit de disposer que le fief qu'il aliène relèvera de lui à foi et hommage, et faut-il qu'il retienne une redevance sur le fief aliéné pour que celle-ci relève de lui et non pas du fief suzerain et dominant ? Durand est donc chargé de l'informer et de lui communiquer les arrêts éventuellement rendus par le parlement de Bordeaux sur cette question qui ferait les délices d'un feudiste³⁸. L'intendant exécute ce qu'on attend de lui et fournit un mémoire raisonné sur la question aux termes duquel le prince ne peut appuyer ses prétentions sur l'usage local, ce qui détermine le Conseil à chercher un accommodement³⁹.

Les titres conditionnent en effet les revenus du duché mais aussi l'intégrité du château de Coutras et de son parc, dont les sujets de Condé se montrent bien peu respectueux – Thodias s'efforçait en 1667 de les empêcher d'y chasser. La Mothe attire ainsi l'attention «sur les deffences de tenir les balteaux sur les rivières de l'Isle et Dronne sans faire apparoir de titres et qu'il avoit fait mettre dans le canal de S.A.S., qui est dans le parc du château»⁴⁰.

Quand la prudence est de mise

S'ils savent la valeur des titres, les membres du Conseil n'ignorent pas la force des usages non plus que la vertu des accommodements. C'est ainsi que leur premier réflexe, pur régler les conflits de compétence entre juges, est de disposer de titres justifiant les prétentions des officiers seigneuriaux contre les juges royaux. Les appels contre les sentences des juges de Cubzac et de Guîtres doivent-elles être portées devant le sénéchal de Fronsac ? Durand se procure donc les lettres d'enregistrement par le parlement de Bordeaux de l'érection de Fronsac en marquisat puis en duché, auxquelles il joint deux sentences, rendues jadis par les juges seigneuriaux de Coutras. Cependant le Conseil

préfère que ceux-ci et leurs homologues de Fronsac incitent d'abord les procureurs à s'y conformer car «il seroit important de tascher à l'amiable de se mettre en possession parce que la possession en matière de reglement de juge et de jurisdiction, c'est une chose de grands poids, et cela joint aux titres de S.A.S. qui establist son droict, appuiroit fort sa pretention, mais il y a contre S.A.S. une possession de cinquante ans, ce qui sera difficile à detruire»⁴¹. Dûment approchés, les procureurs marqueront-ils l'intention de donner satisfaction aux officiers de Condé, lesquels, à vrai dire, semblent avoir tablé sur l'autorité du prince bien plus que sur le droit. Durand en doute fort «parce que ces officiers estiment beaucoup plus leur charges rellevans des officiers Royaux que non pas des officiers de S.A.S. et que quand bien les officiers seroient disposez à cela, que les presidiaux de Guyenne s'y opposeroient comme ils firent lors de l'enregistrement des lettres d'erection qui attribuoit cette juridiction audit senechal⁴², de sorte qu'il faudroit tousjours venir à l'arrest du Conseil pour y maintenir S.A.S. sans lequel Monsr Du Mirat n'estime pas qu'on puisse reussir»⁴³. Prenant acte de cette réticence, le Conseil recommande du moins d'obtenir un acte de quelques officiers de Cubzac et de Guîtres, afin de commencer à renforcer la position du prince.

Le Conseil venait de témoigner d'une prudence identique dans le conflit qui opposait le sénéchal de Fronsac (une juridiction seigneuriale de haut rang), et le juge ordinaire pour la connaissance des cas royaux. Là encore, la prudence était de mise et le Conseil s'en est remis à un arbitrage qu'il confia, comme l'avait recommandé Gourville, à Mirat. Le registre livre la justification de ce choix : «la raison de cette resolution est que si l'affaire est introduite en Justice on ostera les cas royaux à l'un et à l'autre»⁴⁴. Les condéens ont en effet tout intérêt à régler entre eux le différend car il porte sur un contentieux qui ne relève pas des juges seigneuriaux qui se le disputent.

C'est pourtant sur la question religieuse que le Conseil fait preuve de la plus grande prudence. L'édit de Nantes, en son article 7, autorise aux seigneurs protestants «l'exercice de ladite religion»⁴⁵ (une permission qui prend toute son importance pour les communautés dépourvues de temple) et confirme les temples établis en 1596-1597 (article 9). Or à Coutras, l'un des quatre centres du protestantisme dans le diocèse de Bordeaux⁴⁶, le culte avait été célébré dans le château jusqu'en 1643. Les protestants coutrillons disposent d'un lieu de culte, d'ailleurs proche de l'église : en 1669, Ragueneau est chargé de faire rapport «des memoires qui luy ont esté donnés contre les Religionnaires concernant le temple qu'ils pretendent avoir à Coutras dont il est parlé par le 7e article de Monsieur de Gourville»⁴⁷. La question acquiert une grande acuité alors que l'Eglise catholique multiplie les demandes d'une révocation de l'édit de Nantes et que les huguenots sont en butte à l'hostilité grandissante des autorités – l'émeute provoquée à Lagorce le 14 avril 1672 par la détermination du curé à confesser le protestant Jean Barraud sur son lit du mort n'en est qu'une illustration⁴⁸. Le Conseil se garde bien de donner directement suite aux

requêtes contre les sujets huguenots de Condé. Il estime néanmoins, «sous le bon plaisir de S.A.S.», qu'il serait plus avisé de s'en remettre aux bons soins de personnes plus directement concernées, comme l'archevêque de Bordeaux⁴⁹.

La formulation du registre (les religionnaires «prétendant» avoir un temple) ne laisse guère de doute sur les sentiments du Conseil du prince. En se gardant d'entrer directement en conflit avec les réformés, le Conseil obéit peut-être au souci de ne pas exacerber des tensions qu'il ne saurait maîtriser. Il n'est cependant pas exclu qu'il cherche à mettre le duché en conformité avec les ordonnances royales au moindre coût, comme s'il s'agissait surtout de rétablir l'ordre avant une rétrocession de Fronsac et Coutras au duc de Richelieu.

* * *

Enfin, les négociations avec le duc de Richelieu aboutissent en 1674 et la restitution du duché peut alors faire l'objet d'une transaction : le second recouvre Fronsac et Coutras, assortis d'une compensation de 300 000 livres⁵⁰. Le conseil du prince n'en a pas fini pour autant avec les affaires de Guyenne car les tous les créanciers n'ont pas été désintéressés⁵¹. En outre, la mise en œuvre de la transaction suppose une grande vigilance et ce n'est que le 13 février 1686 que le conseil y met un point final : «Sur le projet de descharge que Mr le Duc de Richelieu doit donner à S.A.S. des titres et papiers concernant le Duché de Fronsac qui luy ont esté donnés par le Sr Durand suivant la transaction passée entre S.A.S. et Mr de Richelieu le 20 mai 1674, le Conseil estime que S.A.S. peut signer lad. descharge en la forme qu'elle est»⁵². Désormais les princes de Condé ne possèdent plus, sur Fronsac et Coutras, que quelques documents mais les délibérations du Conseil ou les livres de comptes recèlent encore quelques bonheurs aux chercheurs qui les liront en parallèle avec la correspondance, cet autre trésor conservé à Chantilly.

CHRISTOPHE BLANQUIE

Notes

¹ Richelieu meurt le 4 décembre 1642 et les Condé obtiennent le duché de Fronsac en 1646.

² L'endettement du prince dépasse 8 millions de livres.

³ Général Soulé, *Le duché de Fronsac des premiers vicomtes aux ducs de Richelieu, Bordeaux*, p. 244.

⁴ Christophe Blanquie, «De Paris à Coutras, l'administration du duché de Fronsac sous le Grand Condé», *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. LXIII, n° 236, 2^{ème} trimestre 1995, pp. 57-67.

⁵ Les délibérations du Conseil sont rédigées par les secrétaires du Conseil, qui délivrent également des expéditions de ses arrêts.

⁶ Gourville, *Mémoires*, Léon Lecestre éd., Paris, 2 vol., 1894-1895, t. II, p. 223.

⁷ Id., t. I, p. 261.

⁸ Gourville fait alors étape à Bordeaux. Il arrive à Paris le 4 octobre 1670.

⁹ Chantilly, Musée Condé, 109 A 2, f° 23.

¹⁰ Ibid., f° 130 sqq.

¹¹ Sur le Conseil, voir Pierre Lefebvre, «Aspects de la 'fidélité' en France au XVII^e siècle : le cas des agents des princes de Condé», *Revue historique*, n° 250, 1973, pp. 59-106, p. 65.

¹² Mirat offre un bon exemple de l'utilisation des fonctions domestiques par Condé pour récompenser dans une situation financière et politique difficile d'anciens fidèles ou leur famille (Cf. Katia Béguin, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, 1999).

¹³ 109 A 4, f° 30 v^o. Plus loin le registre évoque la «copie du Mémoire contenant les ordres de S.A.S. ensemble le nouveau mémoire envoyé par ledict sr Durand servant de réponse».

¹⁴ 109 A 7, f° 57. Le Conseil souhaite savoir si la pêche n'a pas déjà fait l'objet d'un bail et, dans le cas contraire, opte pour un bail à ferme plutôt qu'à rente.

¹⁵ 109 A5, f° 138 v°

¹⁶ «Si V.A. se trouve pressée par le procès de M. de Richelieu, je crois qu'il serait bon de m'écrire une lettre que je pourrois montrer» (Gourville à Monsieur le Prince, Madrid le 24 décembre 1669, Mémoires, op. cit., t. II, p. 225).

¹⁷ 109 A 5, f° 93 v°.

¹⁸ Ancien procureur du prince.

¹⁹ Celui qui présente (rend) ses comptes.

²⁰ Chantilly, Musée Condé, 109 A 8, f° 51, 13 juillet 1673.

²¹ 109 A5, f° 93 v°.

²² 109 A8, f° 51.

²³ 109 A 5, f° 94.

²⁴ 109 A 7, f° 57.

²⁵ Joseph Bergin, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, 1987, p. 148.

²⁶ Chantilly, Musée Condé, 109 A 2, f° 130, 26 décembre 1669.

²⁷ Charles Ravière, membre du Conseil de 1672 à 1687 (Pierre Lefebvre, op. cit., p. 65).

²⁸ 109 A5, f° 117 v°.

²⁹ «Monsieur Raviere fera s'il luy plaist son rapport du projet de reglement d'entre les officiers de Fronsac pour sçavoir s'il est en la forme qu'il doit estre» (109 A5 f° 138 v°).

³⁰ 109 A 7, f° 57.

³¹ 109 A 7, f° 56.

³² Général Soulé, op. cit., pp. 182-186.

³³ Thodias à Condé, Coutras le 29 septembre 1667 (Christophe Blanquie, *Une vie de frondeur, le chevalier de Thodias (1616-1672). Un gouverneur de Fronsac et Coutras, premier jurat de Bordeaux, Coutras, G.R.A.H.C.*, pp. 225-226).

³⁴ Chantilly, Musée Condé, 109 A 7, f° 133 v°.

³⁵ Id., f° 56.

³⁶ 109 A 7, f° 133, 10 septembre 1671.

³⁷ Id., f° 57 v°.

³⁸ Id., f° 45.

³⁹ Id., f° 99, 10 septembre 1671

⁴⁰ 109 A3, f° 10.

⁴¹ 109 A 3, f° 40 v°.

⁴² Les magistrats du présidial de Guyenne (de Bordeaux) renouvelleraient contre un arrêt du Conseil l'opposition qu'ils avaient formé aux lettres d'érection de Fronsac en marquisat, en ce qu'elles attribuaient cette compétence au sénéchal.

⁴³ Ibid., f° 88 v°-89.

⁴⁴ 109 A 2, f° 138 v°.

⁴⁵ Roland Mousnier, *L'assassinat de Henri IV*, 14 mars 1610, Paris, 1964, p. 299.

⁴⁶ Bernard Peyroux, *La réforme catholique à Bordeaux (1600-1719)*, Bordeaux, 1995, 2 vol., t. II, p. 976.

⁴⁷ Chantilly, Musée Condé, 109 A 2, f° 138.

⁴⁸ Paul Bert, *Histoire de la révocation de l'édit de Nantes à Bordeaux et dans le Bordelais (diocèse de Bordeaux) (1653-1715)*, Bordeaux, 1908, pp. 40-41.

⁴⁹ Chantilly, Musée Condé, 109 A 2, f° 138 v°.

⁵⁰ Joseph Bergin, op. cit., p. 260.

⁵¹ Voir par exemple les malheurs du sieur Duret poursuivi à la requête de Boygues pour 4 000 livres versées pendant la Fronde sur ordonnance de la princesse de Condé : «S.A.S. voulant l'indemniser en quelque manière desd. 4000 livres qu'il a esté obligé de rendre aud. Boygues en vertu de l'arrêt de condamnation qu'il a obtenu contre lui, S.A. luy a fait esperer la remise de 8 années qu'il doit de l'annuel de sa charge de trésorier de France à Moulins, c'est pourquoi il est à propos de libérer sur les précautions qu'il fault prendre sur cette remise affin que les particuliers qui pourroient avoir des billets de Madame la Princesse ne puissent pas se prevaloir de ce qui auroit été fait avec ledit Duret pour dire que S.A.S. a reconnu la validité du billet en question» (Chantilly, Musée Condé, 109 A 13, f° 67, 21 mai 1681).

⁵² Chantilly, Musée Condé, 109 A 16, f° 81 v°.

Société historique et archéologique de Libourne

Reconnue d'utilité publique (décret du 10 mai 1977)

Siège social : 3, rue Etienne Sabatié, Libourne

Adresse postale : B.P. n° 175 - 33501 LIBOURNE CEDEX

Gérant - Directeur de la publication : Christian Martin

Commission paritaire : n° 64 430

SIREN : 781 927 504 - SIRET : 781 927 504 0014 - ISSN : 1158-3363

Imprimerie : A.G.A., 94, rue du Président Carnot LIBOURNE - Tél. 05 57 55 46 46

Date de parution Décembre 2004

Marqueterie de pierres fines

Armoiries armes blasons écus

www.fine stone design. com

Frédéric Massai : 06.17.55.90.95



Louis FAURE

Assurances toutes branches

Placements

39 - 41 cours Tourny
33500 LIBOURNE

Tél. : 05 57 51 56 23

Fax : 05 57 51 92 51

Agent général d'Assurances



Zéro Risque, Zéro souci !

Achetez malin et c'est gratuit

Avec idtronic.com



ID-TRONIC



CAISSE D'EPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

S.A.R.L. L'Immobilier Moderne

APPARTEMENTS - IMMEUBLES
TERRAINS - PROPRIETES
COMMERCES

VENTES - LOCATIONS
GESTION
Syndic de Copropriété



Bruno VERSINI

31, rue Michel-Montaigne
33500 LIBOURNE
Tél. 05 57 51 26 01 - Fax 05 57 25 09 28

DES CAISSES CARTONS

aux qualités, dimensions et quantités de votre choix
dans les délais que vous souhaitez

199, avenue Georges Pompidou
Z.I. La Ballastière
33500 Libourne

Tél. : 05 57 51 35 71
Fax : 05 57 51 96 45

SMURFIT

distribution

ANCIENNEMENT CARTONNERIE DIEMONT

RÉÉDITION

L⁹ HISTOIRE DE POMEROL

de

Jean-André GARDE

Éditée en 1946 par l'Imprimerie Libournaise
l'ouvrage sera réédité à l'occasion du
Centenaire de l'Eglise St Jean Baptiste de Pomerol.
S'adresser à la SHAL.

TIRAGE
LIMITÉ

Libourne

deux siècles d'images

UN FORT VOLUME

Relié - 528 pages

Couverture gravée or aux armes de Libourne

2000 DOCUMENTS
dont 1000 cartes postales
antérieures à 1914

GRAVURES ANCIENNES
PLANS, CARICATURES,
CHANSONS POPULAIRES, etc...

38 € franco de port l'édition normale.

(il reste quelques exemplaires numérotés, 55 € franco de port)

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES DE LIBOURNE

Fête des Vendanges de Bordeaux

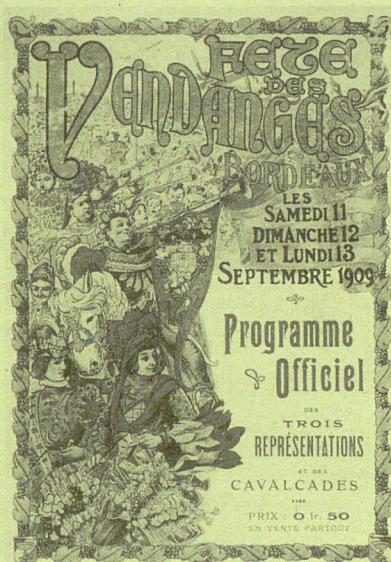
Rétrospective 1909-1999

Numéro spécial, nombreuses
illustrations, documents.

4 pages et couverture
en couleur

Le numéro - 7 € plus frais d'expédition
s'adresser à la Revue

Documentation et commentaires par
Bernard Ducasse



Édité par le COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA FÊTE DES VENDANGES

Bureaux de *La Petite Gironde*

8, rue de Charente, BORDEAUX

Adhésion - Abonnement

M

- Désire adhérer à la Société Historique et Archéologique de Libourne
présenté par MM.
- Adhésion simple 9 €
- Adhésion + abonnement au tarif préférentiel Sociétaire (personnes physiques)..... 27 €
- Abonnement simple (personnes morales) 35 €
(une facture peut vous être adressée sur demande)
- Membres bienfaiteurs à partir de 100 €
- Tarif Jeunes (adhésion + abonnement) 15 €
- Mention publicitaire 77 €

Collection des numéros parus de la Revue Hist. et Arch. du Libournais

Collection complète disponible du Tome XXI (1953) à LV (1997)

(plus quelques n° des années antérieures)

- Désire acquérir les années suivantes
au prix de 16 € l'année (+ 5 € de port).
- Désire acquérir la collection "complète" des numéros disponibles au prix exceptionnel de 300 €.
(Livré franco à Libourne ou environs immédiats)
- Photocopie d'anciens numéros épuisés au prix de 10 € le numéro franco.

Contact : Christian MARTIN - Tél. 05 57 74 01 31 - Fax 05 57 51 38 17
christ.martin@wanadoo.fr

A régler au nom de la Société Historique et Archéologique de Libourne
Boîte Postale 175 - 33501 LIBOURNE - C.C.P. Bordeaux 475-94 B

Simplifiez notre comptabilité en vous acquittant en début d'année

**Faites adhérer de nombreux membres et
acquittez votre adhésion-abonnement au mois
de janvier de la nouvelle année civile. Merci.**

Avis de la Société Historique et Archéologique de Libourne

Règlement des séances

Les sociétaires désirant faire des présentations ou communications doivent en informer le Président ou le Secrétaire général. Ils indiqueront précisément le temps de parole nécessaire, le titre ou la nature de leur intervention. Pour une publication du programme des séances, il faut aviser le secrétaire impérativement 15 jours avant la fin du trimestre.

Les copies des communications sont remises au secrétaire après la séance. Les auteurs doivent donner de préférence une disquette informatique, sous Macintosh, Logiciel Clarisworks 5.0 (ou PC Word 6) et un tirage papier de leur article. Ils sont invités à limiter leur texte à environ 10 pages avec notes en bas de page, en le composant en Times corps 11. Une iconographie doit accompagner chaque étude. L'illustration agrémenté et enrichit tout travail de recherche. La publication d'un article plus long implique une parution en «feuilleton» sur plusieurs numéros.

Les présentations d'objets sont à accompagner d'une note à remettre au secrétaire en début de séance. Elle doit comporter toutes les indications utiles : circonstances de découverte, noms de lieux et de personnes, poids, mesures (pour petits objets, en mm), ainsi que les photos, ou dessins indispensables. Les dessins doivent être effectués sur transparent ou papier non quadrillé, sans blancs inutiles entre les objets dessinés. L'échelle doit être figurée linéairement sur les dessins et non par une mention de proportion.

Notes de mémoires

La Société Historique et Archéologique de Libourne n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par les membres ou par leurs auteurs, même reproduites dans la Revue. Les mémoires, publiés dans leur ordre de réception, doivent être déposés, complets et définitifs, avant toute insertion. La commission des publications ne saurait statuer que sur un manuscrit achevé. Les auteurs peuvent faire effectuer, à leur frais, des tirés-à-part en s'adressant au secrétariat. Quelques feuilles de chaque numéro sont tirées à l'intention des auteurs, qui doivent contacter le secrétariat pour en prendre livraison, sauf envoi à leur frais.

Avertissements

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant-cause, est illégale et constitue une contrefaçon (art. 2 et suivant du Code pénal). Les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective sont interdites, sauf autorisation du directeur de la publication. Les anciens numéros peuvent être obtenus à des conditions préférentielles auprès du secrétariat.

SOMMAIRE du Tome LXXI

Henri BRULLE le Libournais des sommets Christian MARTIN	p. 65
Fronsac à Chantilly, ou les délibérations du Conseil du Prince de Condé Christophe BLANQUIE	p. 87

Cliché de couverture :

Portrait de Henri Brulle, par son gendre Raymond d'Espouy
(tiré de Ascensions - Ed. Sirius 1986)

CALENDRIER :

Dimanche 16 janvier 2005 :

Assemblée Générale de la SHAL, 10h, Bourse du Travail, rue Giraud